



## MAIRIE DE NERS

30360

Téléphone : 04 66 83 51 47

Courriel : mairie@ners.fr

# NOTE D'INFORMATION

## Aide à la restauration scolaire

Le Conseil Municipal et le CCAS renouvellent la convention d'aide au paiement de la restauration scolaire pour les enfants scolarisés à l'école de NERS dont les parents résident sur la commune pour l'année 2021/2022.

Pour savoir si vous êtes éligible à cette aide merci de vous rapprocher de votre Mairie afin de récupérer le dossier.

Patrice PUPET  
Maire de NERS  
Président du CCAS



Le Président